



BUGEYSUD
Communauté de communes

Communauté de
communes Bugey-Sud
34 Grande Rue - BP3
01301 BELLEY Cedex
Tél. 04 79 81 41 05
accueil@cbugeysud.com
www.cbugeysud.com

Monsieur le Maire
Mairie de Artemare
1, rue des Ecoles
01510 ARTEMARE

Belley, le 26 novembre 2021

Votre contact :
Vincent MOLINIER
06 71 76 33 01
v.molinier@cbugeysud.com

Référence :
PC/SC/VM/MT/2111/601

Objet : Travaux de gestion préventive des boisements de berges
Copies : *Service des Routes CD01 à Chazey-Bons,
Service des collèges et de l'enseignement supérieur de l'Ain
Madame Véronique BAUDE Vice-présidente du CD 01*

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la CCBS porte la responsabilité de la prévention des risques liés aux inondations, en lien étroit avec les communes.

Beaucoup de communes de Bugey Sud présentent des aléas et risques liés aux inondations, qu'elles disposent (ou non, d'ailleurs) d'un plan de prévention des risques inondation (PPRI).

La commune d'Artemare, dotée d'un des premiers PPRI du département, est, comme vous le savez, très concernée par ce risque avec nombre de biens et personnes situés en zones rouge et bleu par rapport à ce risque.

L'ex SM SERAN puis la CCBS dorénavant, ont déjà engagé de nombreux travaux sur la commune qui concourent à prévenir, gérer voire diminuer (quand c'est possible) les aléas.

A ce titre, la gestion préventive des boisements de berge dans les secteurs à risques est un point important à prendre en compte.

Dans la continuité des actions pluriannuelles passées, les élus de la commission Cycles de l'Eau ont planifié la réalisation de travaux sur le Groin, depuis l'exutoire de la centrale hydroélectrique jusqu'au pont du Groin en aval, au droit des zones inondables du collège et de Cerveyrieu.

Ces travaux se dérouleront durant l'hiver 2021/2022, possiblement en décembre 2021 mais le calendrier devra s'adapter aux éventuelles crues pouvant stopper et perturber le travail de l'entreprise TRAIT DEBARDAGE SERVICES (Evosges), retenue par la CCBS.

Les enjeux synthétiques de ces travaux sont les suivants :

- Prévention des risques inondation par gestion des boisements âgés, volumineux, peu stables etc. tout en conservant le plus possible la couverture arborée qui fait aussi la richesse des bords de rivière ;
- Limiter les risques d'embacles potentiels, en cas de crue très importante du Groin, au niveau du pont du Groin (RD69D), dont la canalisation d'eau potable de la commune emprunte un passage sous la voute en amont (donc point de fragilité) ;
- Prévenir la poursuite de la dégradation, en rive droite du Groin, du mur de soutènement du chemin du Chalet (CD3) et qui forme aussi la berge du Groin, en coupant les arbres volumineux dont le système racinaire grossit et concoure à éclater les maçonneries. Cette voirie est d'intérêt communal et communautaire ;
- Abaisser globalement l'aléa de risque inondations qui pèse sur le collège du Valromey, en rive gauche du Groin.

Quelques interventions plus ponctuelles sont prévues sur le Séran entre la propriété Pellegrini et le camping d'Artemare, sur des arbres morts et potentiellement dangereux pour l'aval sur Cerveyrieu.

Je vous remercie par avance de votre collaboration active à ces travaux pour accompagner l'entreprise (place de stockage, arrêté de voirie etc.) et le service GEMAPI de la CCBS, notamment le lien de terrain avec les riverains concernés.

Une fois les dates prévisionnelles de travaux arrêtées avec l'entreprise, les démarches de DT/DICT seront engagées et un courrier adressé aux propriétaires et usagers (pêcheurs notamment).

Le service GEMAPI reste à votre disposition pour tout complément d'informations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Bien cordialement,

La Présidente,
Pauline GODET

